



régularisation par famille

Par **soulby**, le **05/09/2011** à **00:23**

Bonjour,

je suis en France depuis Avril 2010 et mon visas a expiré quelques jours après mon entré dans le territoire.

je suis venu rejoindre ma femme et ma fille qui née ici en France en Janvier 2010.

on a eu un deuxième enfant en Avril 2011

Ma femme dispose d'une carte de séjour salarié, et on a un livret familial sénégalais.

Est ce que je peux demander une carte vie privé, vie familial?

Merci

Par **Domil**, le **05/09/2011** à **01:29**

Sauf si un de vos enfants est Français, votre épouse doit faire la procédure de regroupement familial. Pourquoi avoir choisi l'illégalité à l'époque, alors que ça va être encore plus dur maintenant ?

Puisque désormais, il y a deux enfants, votre épouse doit gagner le SMIC en moyenne sur les 12 derniers mois + 10% !!

Par **soulby**, le **05/09/2011** à **01:59**

Nos deux enfants ne sont pas français.

j'étais de passage en France pour une autre affaire mais malheureusement ma femme avait des problèmes a cette époque et je pouvais pas rentrer et la laisser avec le bébé dans des conditions difficiles...je me suis sacrifié pour eux!

Pourquoi vous êtes intéressé par ce que gagne ma femme?